

militent contre l'octroi de contrats de production à des entreprises étrangères. Cette théorie postule que, de tous les outils dont dispose une société pour profiter au mieux de ses atouts, particulièrement les moins tangibles, la filiale est souvent le plus productif, devançant l'exploitation des conditions du marché et la sous-traitance.¹⁸ Des actifs intangibles comme les droits de propriété intellectuelle, les brevets ou les autres formes de connaissances peuvent exciter la convoitise d'un sous-traitant étranger. En étant propriétaire de son intermédiaire local, l'entreprise prévient en grande partie le risque de perdre sa part du marché et peut s'assurer plus facilement un accès exclusif à des renseignements spécialisés. L'internationalisation, à l'horizontale ou à la verticale, lui permet aussi de varier ses prix selon les marchés et de s'éviter d'onéreuses négociations bilatérales, en plus d'avoir recours au mécanisme des prix de cession interne pour limiter les effets des tarifs douaniers et d'autres politiques gouvernementales. L'existence d'une société supranationale facilite l'opération, déjà ardue, d'harmoniser les gestes et les visées d'intérêts d'origine différente.

3. INVESTISSEMENT, COMMERCE ET SOCIÉTÉS MONDIALES

3.1 Les sociétés mondiales et l'investissement

3.1.1 Ce que démontre la théorie économique

Les sociétés multinationales disposent de plusieurs modes d'investissement, qui vont de la propriété nulle à la propriété exclusive. Elles choisiront une option ou un ensemble d'options en fonction notamment de leur stratégie mondiale, du climat politique et économique régnant chez elles et dans les marchés cibles et de la nature de leurs projets. C'est ainsi que les spécialistes considèrent la filiale en propriété exclusive comme étant le meilleur moyen de tirer avantage d'une technique ou d'un savoir-faire plus avancé, puisque toute ouverture à la participation externe risque d'entraîner des pertes excessives au plan des actifs intangibles.¹⁹ Elle permet aussi à la multinationale de déplacer plus facilement ses biens dans le monde, pour s'adapter mieux aux variations soudaines de ses avantages comparatifs et de la conjoncture. L'accroissement frappant de l'investissement direct à l'étranger, dans les années quatre-vingt, témoigne de la préférence des grandes entreprises à l'endroit de ce type de structure, qui à la fois découle de la mondialisation et contribue à la stimuler.

¹⁸ Safarian, A.E., «Government Control of Foreign Business Investment», in *Domestic Policies in the International Economic Environment*, 1985, p. 13.

¹⁹ *Ibid.*, p. 12.